BUREAUX
ROUBAIX. — 69-71, Grande-Rue. Tél. 327.32, 327.33 et 327.34.
TOURCOING. — 22, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE. — 3, rue Faidherbe Tél. 539.51.
PARIS. — 26, boulevard Poissonnière. Tél. Provence. 77.94.
MOUSCRON. — 105, rue de la Station. Tél. 8.44.

ANCIENS DIRECTEURS :
Jean Reboux
Alfred Reboux
Madame Alfred Reboux

6e Année. — N° 14. 40 CENTIMES VENDREDI 14 JANVIER 1938

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

THÉ BRONCHO-PECTORAL de CHARMELIEU
Remède souverain contre Toux, Rhumes, Bronchites, Influenza.
LE SACHET : 2 fr. 50
PHie DU PROGRÈS
A. DELABAERE
163, Grande-Rue, 163
ROUBAIX

DU HAUT DE LA TRIBUNE DE LA CHAMBRE, M. CAMILLE CHAUTEMPS FAIT APPEL AU PAYS POUR LA DÉFENSE DU FRANC ET LA PAIX SOCIALE

Il se prononce énergiquement contre le contrôle des changes et exprime sa volonté de maintenir l'ordre public contre toutes les agitations

Le président du Conseil demande à tous les représentants du suffrage universel de se grouper autour du gouvernement en une heure décisive

MAIS L'ACCORD EST DIFFICILE A RÉALISER ENTRE LES GROUPES DE LA MAJORITÉ

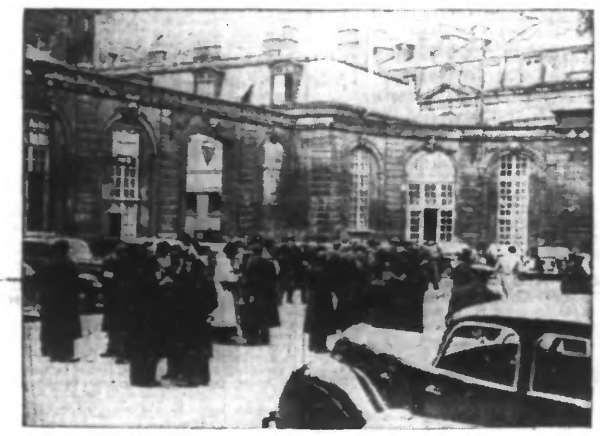

DANS LA COUR DE L'HOTEL MATIGNON, LES JOURNALISTES ATTENDENT LA SORTIE DES MINISTRES (Ph. France-Presse.)

La journée de jeudi a été extrêmement fertile en événements politiques.

La menace d'une nouvelle chute du franc a amené M. Chautemps, président du Conseil, à adresser un appel des plus pressants aux parlementaires de toutes nuances et, par delà la tribune de la Chambre, au pays tout entier.

Voici dans l'ordre chronologique, la relation des délibérations qui ont eu lieu à ce sujet, tant au sein du Cabinet qu'à la Chambre et dans les différentes formations politiques :

M. Chautemps confère avec M. Georges Bonnet et le gouverneur de la Banque de France

A 9 h. 30, M. Georges Bonnet, ministre des Finances, arrive à la présidence du Conseil et a un long entretien avec M. Camille Chautemps, entretien auquel participe M. Fournier, gouverneur de la Banque de France.

Le Conseil de Cabinet

A 10 heures, les ministres et sous-secrétaires d'Etat étant tous présents, le Conseil de Cabinet commence, sous la présidence de M. Camille Chautemps.

(Ph. France-Presse.)
M. GEORGES BONNET *quitte l'hôtel Matignon à l'issue du Conseil*

(Ph. Safra.)
M. DALADIER ARRIVANT A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

A 12 h. 55, alors que le Conseil de Cabinet dure encore, M. Fournier, gouverneur de la Banque de France, revient à l'Hôtel Matignon.

A 13 h. 05, M. Fournier, gouverneur de la Banque de France, quitte l'Hôtel Matignon, après avoir conféré dans le bureau du président du Conseil avec ce dernier et M. Georges Bonnet. Le Conseil, qui avait été interrompu pendant cette conversation, a repris aussitôt après.

A 13 h. 20, le Conseil de Cabinet est terminé. M. Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, annonce que le président du Conseil fera une déclaration à la Chambre.

A 13 h. 40, M. William Bertrand donne lecture du communiqué suivant :

« Le président du Conseil et le ministre des Finances ont mis le Conseil au courant de la situation politique et financière et des graves répercussions qu'elle entraînait sur le marché des changes. Le Conseil, unanime, a marqué sa volonté de défendre énergiquement la situation financière et le franc.

» En vue d'associer le Parlement et le pays à cette œuvre de salut public, il a été décidé que c'est à la tribune de la Chambre que le président du Conseil ferait dès aujourd'hui, la déclaration que le gouvernement doit à la nation.

Une déclaration de M. G. Bonnet

A 13 h. 55, de retour au ministère des Finances, M. G. Bonnet fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement a été unanime à repousser tout contrôle des changes et à juger plus que jamais indispensable l'équilibre du budget. M. C. Chautemps l'affirmera, ce soir, à la tribune de la Chambre, en même temps qu'il manifestera sa volonté de maintenir contre toutes les agitations l'ordre public et la légalité. »

L'opinion de M. Flandin

M. P.-E. Flandin, ancien président du Conseil, a exprimé dans les couloirs son opinion sur la situation présente dans les termes suivants :

« Il n'y a que deux politiques possibles à l'heure actuelle : ou bien celle du Front populaire, qui comporte le contrôle des changes, celui de l'économie privée, la rupture de l'accord tripartite et de l'entente avec l'Angleterre et les Etats-Unis, puis l'institution d'une dictature politique et la fin de la démocratie ; ou bien la rupture du Front populaire.

» Une solution intermédiaire risque d'épuiser inutilement les dernières disponibilités du fonds d'égalisation des changes, de faire appel en vain à l'encaisse-or de la Banque de France et de porter atteinte au prestige de notre pays devant l'étranger. »

Une résolution du Parti communiste

Le bureau politique du Parti communiste a adopté une résolution dans laquelle il déclare notamment qu'il ne saurait admettre que puisse être envisagée la constitution d'un gouvernement comprenant des partis et des hommes n'ayant pas prêté le serment du 14 juillet 1935.

La séance de la Chambre

Paris, 13 janvier. — Il y a peu de monde dans les tribunes, mais un très grand nombre de députés sont à leurs bancs, quand, à 15 h. 35, M. Salles, président d'âge, monte à la tribune et déclare la séance ouverte.

M. Jacques Duclos est élu vice-président

L'ordre du jour appelle le deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un sixième vice-président.

Le vote qui a lieu à la tribune commence aussitôt.

A 16 h. 35, la séance est suspendue

Elle est reprise à 17 h., devant plus de cinq cents députés. Le président d'âge annonce les résultats: nombre de votants, 500; suffrages exprimés, 493; majorité absolue, 247.

Ont obtenu: M. Jacques Duclos, 277; M. Louis Aubert, 213; divers, 3.

M. Jacques Duclos est proclamé vice-président.

Le discours de M. Herriot

Pendant une suspension de séance de quelques minutes, les députés restent à leur banc en attendant l'arrivée du président Edouard Herriot. Les députés de gauche se lèvent et acclament M. Herriot qui monte à son fauteuil et prononce son discours inaugural.

Le président de la Chambre rappelle les attaques portées au cours de cette année contre les régimes démocratiques et déclare que la délicatesse française ne souffrirait pas que l'on répondît sur le même ton.

Parlant « de ce qu'on appelle nos divisions », il estime qu'on les exploite dangereusement et rappelle à ce sujet l'exemple de la Chambre unanime à voter le budget de la défense nationale. Il s'adresse ensuite au peuple et dit que ceux qui l'aiment se sentent en droit de lui demander de répondre par un large effort de son intelligence et de son travail aux avantages qui lui ont été acquis.

C'est ce peuple, dit-il, qui doit aider à défendre la démocratie et à prouver la supériorité de ses institutions.

(Lire la suite page 2).

(Ph. France-Presse.)
M. FOURNIEZ, *gouverneur de la Banque de France, sort de l'hôtel Matignon après son entrevue avec le président du Conseil*

LA LIVRE A COTÉ HIER 154 FRANCS A LONDRES

Londres, 13 janvier. — En clôture au comptant, la livre a coté 153 fr. 75 après 154, contre 147,64 mercredi soir, au comptant.

A un mois et à trois mois, les reports respectifs étaient jeudi soir, de 5 fr. 62 et 8 fr. 75, après 6 et 10, contre 5 fr. 75 et 9 fr. 87 la veille.

(Ph. France-Presse.)
M. CAMILLE CHAUTEMPS, *conduisant lui-même sa voiture, quitte l'Hôtel Matignon.*

M. Georges Goyau est élu secrétaire perpétuel de l'Académie française

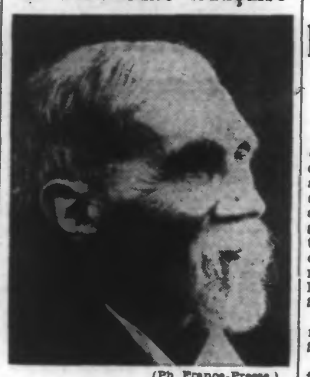

(Ph. France-Presse.)
M. GEORGES GOYAU

Paris, 13 janvier. — L'Académie française a procédé jeudi après-midi, à l'élection d'un secrétaire perpétuel à la place rendue vacante par le décès de M. René Doumic.

M. Georges Goyau a été élu par 26 voix. Il y a eu 2 bulletins blancs.

BILLET PARISIEN

Le voile déchiré

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 13 JANVIER (Minuit).

Pour mieux comprendre l'importance de la crise qui secoue le personnel politique, il convient de bien saisir les raisons profondes des incidents qui ont marqué cette journée dramatique.

Ces raisons sont simples. Obligé par les circonstances financières de pratiquer une politique générale de paix sociale, le cabinet Chautemps n'a pas cessé de se heurter à la mauvaise volonté des meneurs politiques extrémistes, professionnels de la lutte des classes.

En outre, compromettants auxiliaires, socialistes et communistes désapprouvent ouvertement la politique financière de M. Georges Bonnet. Celui-ci, dont le libéralisme s'est fortifié aux Etats-Unis, où il fut notre ambassadeur extraordinaire, entend répudier toutes les mesures autarciques. Il ne veut pas de contrôle des changes, aveu d'impuissance qui ne peut, en aucun cas, passer pour un remède.

Mais les finances libérales, avec une monnaie libre soumise à la loi de l'offre et de la demande, exigent la paix sociale et la sécurité du lendemain.

Or, l'agitation entretenue par les communistes est incompatible avec la paix sociale. Le franc en ferait les frais si le fonds d'égalisation des changes ne combattait pas les assauts dirigés contre lui ; mais ce combat deviendrait inégal si la situation n'était pas brutalement renversée.

On en était venu à un point où il fallait crier la vérité au pays pour éviter le pire. M. Georges Bonnet déclara tout net à ses collègues du cabinet qu'il ne pourrait assumer plus longtemps sa charge écrasante, si l'on n'éclaircissait pas l'atmosphère du pays.

Le ministre des finances a trouvé en M. Chautemps des dispositions favorables à ce redressement politique et social, dont il proclame la nécessité. L'appel pathétique que le président du conseil a adressé jeudi après-midi au pays, par dessus la tête des parlementaires déconcertés, prouve sa clairvoyance.

Seulement, cet appel n'est-il pas venu trop tard ? Le malentendu du Front populaire s'est prolongé sans que des efforts sérieux aient été tentés par nos dirigeants pour montrer au peuple français que l'heure était passée des divisions funestes. On a laissé croire à la survivance de la mystique du printemps de 1936. La Chambre a vécu sur cette illusion.

Brusquement, le gouvernement se dresse devant elle et lui demande de descendre des chimères aux affaires sérieuses. Il la somme notamment de répudier les fameuses théories du socialisme relatives au contrôle des changes, pour lui donner le moyen de maintenir partout l'ordre républicain et les libertés démocratiques.

Le voile est déchiré. Mais les politiciens auront-ils assez de courage civique pour préférer la réalité au mensonge dont ils vivaient ?

RENÉ ROUSSEAU

Pas de nouveau coup de théâtre dans l'instruction des attentats terroristes

Deux des meurtriers présumés des frères Rosselli nient énergiquement

Paris, 13 janvier. — De nouveaux coups de théâtre, affirme-t-on, dans certains milieux d'extrême-gauche, vont se produire. Déjà, l'on y avance que d'autres crimes demeurés impunis, les assassinats de Dimitri Navachine, poignardé au bois de Boulogne ; de Lætitia Toureaux, égorgée dans une rame du métropolitain, l'enlèvement du général russe de Miller, vont être mis sur le compte des membres du « Comité Secret d'Action Révolutionnaire ».

De telles hypothèses sont pour le moins hasardeuses. Pour l'instant, la Sûreté nationale les dément.

Les faits relatifs à l'exécution des frères Rosselli et aux attentats de l'Etoile suffisent à occuper toute l'activité des services de la police criminelle.

Les dénégations de Puireux et de Jakubiez

La nuit du mercredi, Robert Puireux de Fiennes, accusé d'être un des meurtriers de Carlo et Nello Rosselli, a subi l'interrogatoire du commissaire Belin, interrogatoire serré et dramatique. Il s'est opposé des dénégations farouches aux accusations portées contre lui.

« Je ne suis jamais allé à Bagnoles-de-l'Orne, a-t-il dit. L'accusation qui pèse sur moi, je la repousse. Je n'ai pas tué les frères Rosselli ».

Mlle ANDRÉE BEAUGIER, *la bonne de M. et Mme Métenier, est conduite au Dépôt après son interrogatoire* (Ph. Safra.)

M. Belin ne pouvait qu'enregistrer ces dénégations. Il estima cependant que l'automobile qui, le 9 juin 1937, jour du crime, suivait celle des journalistes italiens devait appartenir à Puireux.

« C'est la voiture de ma mère, a-t-il dit, je reconnais que je la conduisais souvent ».

Détail troublant, le signalement de la voiture correspond à celui de la voiture fourni par les « guetteurs » Bouvier et Fauran, arrêtés ainsi que nous l'avons annoncé hier, l'un à Constantine, l'autre à Paris.

Ce fait a suffi au juge d'instruction de Domfront, possesseur du dossier de l'affaire Rosselli, pour lancer deux mandats d'amener contre Puireux de Fiennes et Jacques Fauran.

D'autre part, Fernand Jakubiez, considéré lui aussi comme un des meurtriers, a été extrait de la prison de la Santé et conduit de même à Domfront. On croit savoir qu'il a affirmé qu'il n'avait en rien participé à ce crime.

Accompagné par ses « anges gardiens », Jakubiez est reparti pour Paris à 17 h. 30

Un professeur clermontois avait reçu, en septembre, une curieuse lettre de menaces

La ville de Clermond-Ferrand a été le théâtre en septembre dernier, d'un événement curieux. M. Léonce Bert, professeur à la Faculté des Sciences, lisait, quelques jours après les attentats de l'Etoile, une dépêche de Paris disant que les bombes étaient de fabrication étrangère.

Chimiste, industriel, M. Bert écrivit le 18 septembre à un journal de Clermont-Ferrand, une lettre commentant cette nouvelle et déclarant que les bombes renfermant de la cheddite ou de la tolite, pouvaient fort bien avoir été fabriquées en France.

Or, le 22 septembre, M. Bert recevait une missive datée du 21 et postée à Clermont-Ferrand. C'était une lettre de menaces, signée « Minos », le nom d'un des trois juges des enfers.

« M. Bert, lui disait-on, si vous tenez à la vie, ne vous occupez plus des personnes qui ont fabriqué les bombes ».

Jean Blanc avait offert à Colette Tricot de fuir avec lui mais celle-ci avait refusé

Versailles, 13 janvier. — Jean Blanc et Colette Tricot ont été confrontés jeudi dans le cabinet de M. Berry, juge d'instruction.

Jean Blanc avait, au lendemain de son arrestation, déclaré que Colette Tricot avait assisté au meurtre de Roger Leblond et que, sous la menace, elle avait été obligée de nettoyer le parquet qui portait des taches de sang.

Il est revenu jeudi sur ses déclarations.

— J'avais, a-t-il dit, entendu parler de cela lors du conseil de famille qui se tint chez le père de Million le 21 octobre. J'ai cru comprendre cela du moins, mais peut-être me suis-je trompé.

Il déclara ensuite qu'il avait un jour proposé à Colette Tricot de quitter Million pour le suivre, mais que celle-ci s'y était refusée.

« Je ne comprends pas, dit alors le juge, s'adressant à Colette Tricot, pourquoi vous n'avez pas accepté ce conseil, puisque vous prétendez que vous viviez sous la terreur ? »

Et Colette Tricot de répliquer :

« Non, M. le Juge, je ne voulais pas quitter Roger Million, car je savais qu'il était très méchant et je redoutais un malheur. Je pouvais craindre, en effet, qu'il ne me tuât et ne tuât ensuite Jean Blanc. C'est ce que je ne voulais pas. »

Il fut ensuite question de la fameuse tentative de suicide de Roger Million, le jour de son départ de Nantua, et Jean Blanc précisa qu'il avait déclaré à Million :

« Pourquoi veux-tu te détruire puisque tu es innocent ? »

Jean Blanc affirma, en effet, qu'à aucun moment, il n'avait su que Million avait servi de complice à Weidmann pour commettre ses crimes.

LE SALON DE LA POLICE

(Ph. Agip.)
Des agents apportent les toiles qui seront exposées au 4me Salon de l'Association artistique de la Préfecture de police qui s'ouvre aujourd'hui à Paris.